



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 19 MAI 2026

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

Le 19 mai 2026, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Présidence de Karine OKONSKI

Présents : Mesdames OKONSKI, MENDES, BRIEUX, MARTIN, VINCETTE, PIAZZA, LE MANACH, DELAUNAY LECONTE, PEREIRA, VILLARD et Messieurs LEK, BARBIER

Absents : Madame GALLIEN pouvoir à Madame MENDES

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N°10	DÉLIBÉRATION DE POUVOIR POUR AIDES CARACTÉRISÉES COMME URGENTES
-------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide à l'unanimité qu'entre deux séances du conseil d'administration

- d'autoriser la Présidente et la Vice-Présidente à attribuer en urgence des aides facultatives rentrant dans la catégorie de l'aide alimentaire
- d'autoriser la Présidente et la Vice-Présidente à attribuer des aides urgentes exceptionnelles selon la situation du bénéficiaire
- de régulariser les aides attribuées en urgence lors de la séance suivante du conseil d'administration

La Vice-Présidente du CCAS
Sandrine MENDES

